



## Dans ce numéro :

- 1 Edito
- 2 CTL du 9/07/2015
- 2 CTL du 21/07/2015
- 4 L'accord « PPCR »



**NE RESTEZ PAS  
ISOLÉS !**

**Syndiquez vous à la CGT  
Finances Publiques**



**Malheureusement un été aura connu autant d'actions revendicatives à la DGFIP.** Dans nombre de départements, très souvent à l'initiative de la CGT Finances publiques et dans une démarche unitaire, des luttes se sont ainsi construites, ayant pour visée le refus d'un service public fiscal et financier laminé, désertant les zones rurales, restructuré à tour de bras au mépris du service à rendre à la population et des conditions de vie et de travail des personnels.

Ardèche, Vaucluse, Côtes d'Armor, Finistère, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Rhône, Bouches-du-Rhône, Côte d'Or, Haute-Garonne, Lot, Morbihan, Nord, Seine-Maritime, La Réunion, le Var... ont ainsi connu des actions tournées vers le refus de la fermeture ou des concentrations de services, l'exigence des moyens en emplois et de l'amélioration des conditions de vie au travail.

**En Essonne aussi les agents se sont mobilisés : le 9 juillet dernier, 120 agents** accompagnés de l'intersyndicale CGT, FO, Solidaires et CFDT des Finances Publiques, ont envahi le CTL et interpellé la directrice avec force pour exprimer leur souffrance grandissante au travail du fait du manque d'emplois !

Extrait de la déclaration liminaire : *« 123 postes supprimés dans le département depuis 2011 (360 depuis 2007), de nombreux postes vacants, des temps partiels non compensés... Comble de l'inacceptable, aucune arrivée de C stagiaires au 15 juin, alors que l'Essonne est à - 33 C au 1<sup>er</sup> septembre !!! ... La situation des services est exsangue : de nombreux agents sont en situation de « burn-out » ou font l'objet de signalement parce qu'au bord de l'épuisement physique et moral. Pas un collègue, pas un service n'est épargné, en témoigne l'augmentation manifeste des arrêts maladie dans notre département... »*

Parce que la directrice n'a pas répondu à la demande légitime des agents, une demande d'audience auprès du Directeur général sur la question de l'emploi en Essonne, a été relayée par notre section et adressée par la même intersyndicale nationale au DG.

**Nous reviendrons auprès des agents dès que nous aurons un retour à cette demande qui, souhaitons-le, sera entendue par le DG !**

**Une question se pose : puisque l'Essonne et de nombreux départements ont manifesté leur refus de démantèlement de notre administration, l'exigence de moyens en emplois et l'amélioration des conditions de travail, n'est-il pas temps d'une mobilisation nationale, TOUS ensemble, pour faire aboutir nos revendications ?**

**Notre section poursuivra cette démarche dans un cadre qu'elle souhaite unitaire.**

## COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 09/07/2015

Le Comité Technique Local, convoqué le 9 juillet, a été boycotté par les représentants des personnels. Ce sont 120 agents qui étaient présents, à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, Solidaires et CFDT de la

DDFIP de l'Essonne pour interpellé la Directrice et exposer le mal être profond qui existe dans les services, les conditions de travail très dégradées par les suppressions d'emplois depuis 2007 (plus de 360 emplois

supprimés et encore 33 postes C non pourvus au 1er septembre 2015), le ras le bol de ne plus pouvoir assurer leurs missions, exiger des emplois dans l'Essonne alors qu'aucun d'agent C stagiaire n'arrive au 1er septembre 2015.

## COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 21/07/2015

**Le CTL était reconvoqué le 21 juillet après-midi.**

En propos liminaire, la CGT a demandé des réponses aux questions posées par l'intersyndicale et les agents présents le 9 juillet:

- La demande d'audience à la Direction Générale pour obtenir des emplois a-t-elle été transmise au DG par la direction ?

*La directrice a répondu que l'information avait été transmise mais qu'elle allait reformuler précisément cette demande au DG*

- La directrice accorde-t-elle une autorisation d'absence aux agents mobilisés le 9 juillet ?

*Elle ne considère pas qu'il s'agit d'une autorisation d'absence, mais qu'à titre exceptionnel, il était dans son pouvoir de considérer qu'il s'agit d'un temps de « réunion ».*

Ainsi les collègues présents au rassemblement obtiendront une régularisation de leur temps de travail, à demander aux chefs de service s'ils ne l'ont déjà fait.

### **Sur l'ordre du jour du CTL :**

#### **Finalisation de la mise en place du pôle enregistrement à Corbeil**

Question a été posée par une OS de la réfection totale de l'immeuble du 21Bis à Corbeil :

*Réponse : La réfection totale n'est pas envisageable*

La CGT a demandé où en était la demande de travaux demandée à la DG par la direction ?

*La directrice informe qu'elle a eu le feu vert pour chercher un maître d'oeuvre pour les travaux à réaliser.*

S'agissant du pôle enregistrement, la CGT a dénoncé l'incohérence de la direction qui au 01/09/14 estime que le pôle ne peut accueillir la totalité des services regroupés à Corbeil, Juvisy n'étant alors pas transféré. La nouvelle DDFIP arrive : décision est prise, alors qu'il n'y a toujours pas davantage de place pour accueillir Juvisy, de finir le regroupement pour le 01/09/15, au prix d'un entassement des collègues entre le pôle et le SIE, et alors que

des travaux lourds sont prévus à court terme pour la mise en place des SIP comptables. Par ailleurs, il manque des emplois correspondant au transfert de la mission !

*Réponse : La nouvelle DDFIP a une autre vision (!). Par expérience, elle estime améliorer ainsi la qualité de travail, la qualité de service, le confort des agents, avec des référents, et qu'ailleurs ça fonctionne très bien...*

La CGT s'est vivement opposée à ces propos, estimant qu'on avait besoin d'avoir un directeur qui défende les emplois et les missions, ce qui n'est pas le cas !

Alors qu'on nous annonce encore 2000 suppressions d'emplois pour la DGFIP en 2016, nous avons dénoncé l'embauche d'apprentis (2 en direction pour octobre), et de jeunes de 16 à 25 ans en « services civiques » qui vont être embauchés en lieu et place de vrais emplois statutaires pour un salaire de 573 € par mois !

*Nous avons voté contre ce point de l'ordre du jour. (FO et Solidaires contre ; la CFDT s'est abstenue).*

#### **Protocoles d'accueil à Massy, Juvisy et Yerres**

Nous avons, par l'intermédiaire de nos militants sur ces sites, demandé aux adhérents et collègues concernés de nous faire remonter leurs observations ou questions.

Nous n'avons eu aucun retour d'informations sur ces protocoles.

*Nous nous sommes abstenus sur ce vote. (Solidaires s'est abstenu, FO a voté contre, la CFDT a voté pour).*

#### **Fermeture totale de la caisse de la Trésorerie Générale**

La CGT a rappelé qu'il s'agissait une nouvelle fois de fermer un service au public. Par ailleurs, les missions qui ne seront plus assurées à la caisse de la TG vont se reporter sur les autres caisses à

proximité sans transfert d'emploi : aujourd'hui tous les services manquent d'emplois, il ne peut être accepté qu'on rajoute encore « des louches » aux collègues sans emploi.

Nous avons demandé à la direction qu'elle mette en œuvre les moyens permettant d'assurer à ce service des conditions de travail décentes : on ne ferme pas un service parce que le local n'est pas adapté, la direction a la responsabilité de donner des conditions de travail correctes à ces agents !

Enfin, accepter la fermeture de cette caisse au motif qu'elle fait peu d'opérations, reviendrait à accepter que de nombreuses caisses du département qui ne font pas davantage d'opérations ferment à leur tour !

*Pour toutes ces raisons, nous avons voté contre et demandé que des travaux soient réalisés afin que cette caisse présente des conditions de travail correctes pour le ou les caissiers (si roulement interne du service). (Solidaires a voté contre, FO et la CFDT se sont abstenus).*

## ☞ Fermeture totale de l'accueil au public à la Trésorerie Générale

La réception se fait uniquement sur rendez-vous.

*Pour les mêmes raisons (fermeture d'un service au public et transfert de cette mission sur les autres services à proximité) nous avons voté contre (Solidaires a voté contre, FO et la CFDT se sont abstenus).*

## Questions diverses :

### ☞ Informations de la Direction

**CLIC'ESI :** Courrier Local Industrialisé au niveau des ESI.

L'application « CLIC'ESI » expérimentée dans 4 départements, déjà proposée sur le portail fiscal, va être déployée très progressivement en Essonne. Elle sera effective à partir d'août et septembre à Corbeil, cette résidence présentant une grande diversité de services. Cette application permet l'impression à distance, dans les ESI, de certains courriers éligibles et normés (10 pages ou 5 feuilles, envoyé en simple, ne nécessitant pas de signature ; cf article 34 de la loi de décembre 2014 sur les simplifications).

Un bilan d'étape sera effectué.

### **Equipe De Renfort, EDR :**

Rappel : cette nouvelle structure au 1<sup>er</sup> septembre prochain provient de la fusion de l'EMR (Equipe Mobile de Renfort de la filière GP) avec l'EDRA (Echelon Départemental de Renfort et d'Assistance de la filière fiscale).

L'EDR sera composée de 43 emplois : 10 A, 32 B, 1 C.

Elle sera pilotée au 1<sup>er</sup> septembre par Annie Guyard qui rejoint la division de la stratégie.

### **Evolution de la Politique de la Ville, EPV :**

L'EPV a défini les nouvelles zones territoriales sensibles. Au 01/01/15 :

- Rentre en zone sensible : la Trésorerie Essonne-amendes

- Sort du périmètre : la Trésorerie de Grigny. Néanmoins, ceux qui auront totalisé 3 années au 31/12/14 en bénéficieront au 01/01/2018.

A notre demande quant au traitement et régularisations financières des dossiers en cours à la DG, la direction n'a toujours pas d'informations !

La DG attend-t-elle la prescription afin de ne plus rien avoir à verser ?!!!

### **Cellule de soutien à la Direction :**

Gérée par la RH avec l'assistant de prévention, le correspondant social et handicap, l'action sociale, cette cellule examinera des situations particulières. Les sujets peuvent être d'ordre médical, financier, déontologique... Il s'agit d'assurer un suivi en fonction des besoins.

### ☞ Questions de la CGT

**Habilitations à l'application « DFT-NET » :** seulement 2 habilitations par postes quelle que soit la taille du poste. Nous avons demandé au minimum 3 habilitations pour les petits postes et plus pour les postes où il y a beaucoup de budgets.

**Inscription aux concours :** nous avons demandé pourquoi l'envoi des dossiers d'inscription aux concours

est proscrit par la navette. Réponse de la direction : c'est pour un problème de date de réception qui pourrait invalider le concours et c'est une directive nationale.

**Carte ticket restaurant :** nous avons demandé quand cette carte sera mise en application. La direction nous répond que pour l'instant c'est reporté sans nous donner de date. Nous avons aussi précisé à la direction que certaines boulangeries et autres restaurations rapides n'allaient sûrement pas s'équiper du terminal de paiement pour payer grâce à cette carte ticket restaurant et que les collègues seraient embêtés pour manger le midi.

**Domaines :** nous avons demandé que ce transfert du service du 128 à l'immeuble des Mazières passe en CTL et en amont en CHSCT. La directrice a répondu favorablement à la tenue d'un CHSCT ; la question du CTL reste en suspens...

**PCR P :** quel point d'étape dans le nombre et la situation géographique du ou des pôles ?

La DG préconisait un pôle départemental ; elle en a validé deux pour l'Essonne. Même si officiellement leur localisation ne nous a pas été affirmée, ils seraient probablement situés à Corbeil et Palaiseau.

Ces 2 pôles comprendraient chacun 20 personnes.

On ne peut qu'être très inquiets quant à l'installation physique de ces deux services, aucune précision ne nous ayant été donnée, pas plus que sur les missions et les agents transférés. Nous suivrons bien sûr pas à pas ce dossier.

### Des réponses aux questions formulées par d'autres OS :

**Télétravail : ce sujet est différé** (en discussion au plan national)

**Grand Paris, loi Maptam et loi Notré :** date butoir fixée par le gouvernement le 1er janvier 2016 : certaines communautés d'agglos vont disparaître, d'autres voir leur périmètre redéfini. Quelles conséquences pour nos services, les missions et les emplois rattachés ?

**La fusion des EPCI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), qui va générer des opérations comptables lourdes, va entraîner des transferts d'emplois qui

seront vus au prochain CTL Emploi en fin d'année.

**Hôpital de Juvisy-Sur-Orge :** le budget de cet hôpital, actuellement géré par le CFP de Savigny-sur-Orge, va être transféré au 1er janvier 2016 au CFP de Longjumeau, suite à la décision de l'Agence Régionale de Santé de fusionner les services administratifs des hôpitaux de Juvisy-Sur-Orge et de Longjumeau.

## Un accord de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations ?

L'accord « PPCR » dit de « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » a été remis le 17 juillet dernier aux fédérations syndicales de la Fonction publique (dans ses 3 versants : Etat, hospitalière et territoriale).

Les négociations s'ouvrent donc avec la Ministre de la Fonction Publique, Maryse Lebranchu, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est pressée ! En effet, ce texte doit être validé par un accord majoritaire des organisations représentées au Conseil commun de la Fonction publique **avant le 30 septembre** pour pouvoir être décliné. **Pourquoi tant de hâte ?**

Ce que vise cet accord « PPCR » est précisé dans son préambule : « Le statut doit s'adapter pour faciliter la mobilité des agents » ; ça a le mérite d'être clair !

Il s'agit de faire disparaître tous les obstacles à la généralisation de la mobilité : un chantier sans précédent de concentrations de services, des dizaines de milliers d'emplois supprimés, conséquences des plans d'austérité conjugués à la loi Notré. Rappelons que cette loi, votée cet

été, vise à liquider l'organisation nationale des administrations et services publics pour mettre en place une gestion régionalisée des effectifs de la fonction publique sous l'autorité des préfets de région.



Cet accord permettrait d'organiser une mobilité forcée interministérielle et entre les trois versants de la fonction publique : pour cela, il faut en finir avec les statuts particuliers, c'est bien de cela qu'il s'agit !

Le volet « régime indemnitaire » marquerait un recul pour les agents de la DGFIP qui ont un régime indemnitaire spécifique supérieur à la moyenne de la fonction publique.

Cet accord est une entreprise de casse généralisée du statut général de la fonction publique et des statuts

particuliers pour permettre l'application des contre réformes en cours.

S'agissant du point d'indice, bloqué depuis 5 ans, la Ministre renvoie toute discussion salariale à 2016, après signature de l'accord ! La carotte comme chantage ! et sans aucun engagement... sinon que l'attribution complémentaire de points d'indice s'étalerait de 2017 à 2020 (on a le temps de voir venir...) et exit purement et simplement la question du rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 !

Par ailleurs, une partie de l'augmentation se fera en transformant des primes en traitement, n'entraînant pas de supplément de rémunération.

La CGT Finances Publiques a analysé cet accord et met à la disposition des collègues les informations nécessaires à sa compréhension dans un document intitulé « PPCR, un accord gagnant ou perdant ? » : <http://www.financespubliques.cggt.fr/spip.php?article13327>

### **NE RESTEZ PAS ISOLÉS**

### **Syndiquez-vous à la CGT !**

**Et aussi, toutes les informations de notre section sur notre site internet :**

**<http://www.financespubliques.cggt.fr/91/>**